

IAA : six établissements sur dix sont des boulangeries

Avec quelques 600 établissements, le secteur des IAA ne représente que 2 % de l'appareil productif marchand non agricole de la région. Ce secteur se distingue toutefois de l'ensemble du secteur marchand. Les établissements employeurs y sont plus fréquents, notamment les plus grands. De plus, les créations d'établissements y sont moins dynamiques mais les unités créées survivent davantage. Les boulangeries sont majoritaires dans les structures classées comme IAA, leurs établissements sont plus petits que dans le reste du secteur.

Le secteur des Industries agroalimentaires (IAA) comptabilise un petit nombre d'établissements en Corse. Au 1^{er} janvier 2010, 645 structures appartiennent à ce secteur, soit 2 % des unités productives marchandes non agricoles de la région.

L'activité la plus représentée est la boulangerie, regroupant 365 établissements. La fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires (hors boulangerie) et les activités de charcuterie complètent le trio, toutefois dans des ordres de grandeur moindres. Toutes les autres activités des IAA comportent moins de 50 établissements.

Davantage de grands établissements que dans le secteur marchand

Au sein des IAA, 53 % des établissements emploient au moins un salarié au 1^{er} janvier 2010, proportion beaucoup plus importante que dans l'ensemble du secteur marchand (33 %).

Sur l'ensemble de l'année 2009, c'est le cas de 371 structures comptant 3 100 salariés. Elles représentent 3 % des structures marchandes employeurs de la région. En outre, elles sont plus fréquemment de grande taille : 26 % emploient au moins 10 salariés contre seulement 17 % dans le secteur marchand.

Dans la boulangerie, la taille des établissements est légèrement inférieure à celle des autres établissements des IAA. Cela est dû à la plus faible représentation des structures de 20 salariés et plus.

Les établissements surtout implantés en ville

La répartition des établissements du secteur, employeurs et non-employeurs, est assez hétérogène sur le territoire insulaire. La Haute-Corse en regroupe 57 % au 1^{er} janvier 2010. Quel que soit le département, les unités de production sont surtout localisées en zone urbaine. Elles sont toutefois un peu moins « urbaines » que celles de l'ensemble du secteur marchand : 62 % des établissements des IAA sont implantés dans une unité urbaine contre 69 % pour l'ensemble des établissements marchands. En Corse-du-Sud, les établissements du secteur sont davantage « ruraux », avec 58 % d'entre eux en ville contre 64 % en Haute-Corse.

Les boulangeries majoritaires

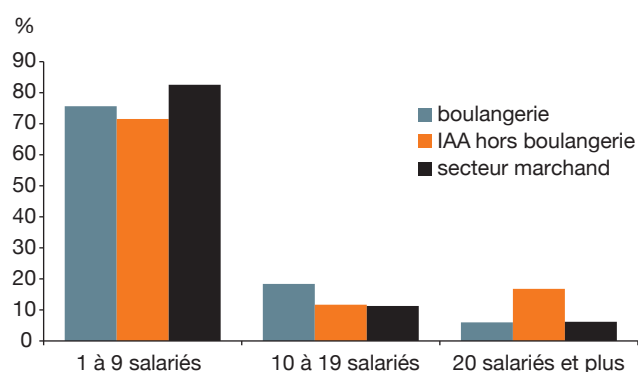
Répartition des établissements IAA (employeurs ou non) en Corse selon l'activité principale de l'établissement au 1^{er} janvier 2010

Activité principale	Nombre	Part (%)
Boulangerie	365	56,6
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires (hors boulangerie)	58	9,0
Charcuterie	57	8,9
Fabrication d'autres produits alimentaires	42	6,5
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande (hors charcuterie)	33	5,1
Fabrication de produits laitiers	33	5,1
Fabrication de boissons	27	4,2
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	2,3
Autres*	15	2,3
Total	645	100,0

*fabrication d'autres produits alimentaires, fabrication d'huiles, transformation de poisson, travail des grains...
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Des établissements plus petits dans la boulangerie

Répartition des établissements employeurs par tranche d'effectifs salariés en Corse en 2009



Source : Insee, DADS 2009.

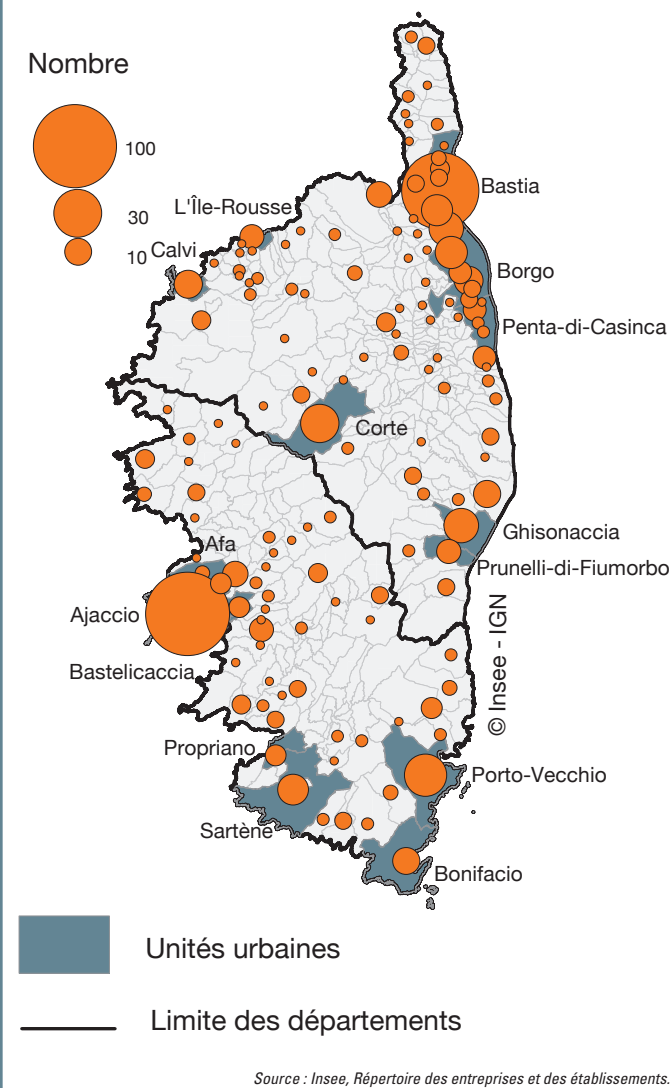
Des créations moins dynamiques mais une survie plus importante

En 2010, 90 établissements ont été créés dans le secteur IAA. Ce nombre, rapporté au stock d'établissements présents au 1^{er} janvier 2010, donne un taux de création de 14 %. Ce taux est inférieur à celui de l'ensemble du secteur marchand hors agriculture (16 %). Le secteur IAA apparaît donc moins dynamique en termes de créations d'établissements. Les nouveaux établissements du secteur sont plus souvent employeurs : 18 % sont créés avec au moins un salarié contre 10 % dans le secteur marchand de Corse. En outre, ils survivent mieux que dans l'ensemble du secteur marchand. En effet, 67 % des établissements créés dans les IAA en 2007 sont toujours actifs après trois années d'existence, ils sont 63 % dans le secteur marchand.

Au sein des IAA, des disparités sont néanmoins visibles. Dans la boulangerie en particulier, les créations d'établissements apparaissent moins dynamiques que dans le reste du secteur, car enregistrant des taux de création moindres. En revanche, les nouvelles unités sont plus souvent employeuses.

De nombreux établissements en zone urbaine

Répartition de l'ensemble des établissements du secteur IAA au 1^{er} janvier 2010



Définitions

Etablissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Entreprise : unité économique juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

Boulangeries : dans cette étude l'activité de boulangerie est prise au sens large. Les boulangeries regroupent les établissements exerçant les activités de « Cuisson de produits de boulangerie », de « Boulangerie et boulangerie-pâtisserie » ou de « Pâtisserie ».

Ville : on appelle ville une agglomération ou une unité urbaine.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes (agglomération) présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Commune rurale : une commune est rurale si elle n'appartient pas à une unité urbaine.

Répertoire des entreprises et des établissements : ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, notamment les créations.

Taux de survie : indicateur permettant d'évaluer si les établissements créés les années précédentes sont toujours actifs actuellement. Dans l'étude, c'est le rapport entre le nombre d'établissements créés en 2007 qui ont atteint leur troisième anniversaire en 2010, et l'ensemble des établissements créés en 2007.

Secteur marchand non agricole : il désigne le champ économique retenu depuis le 1^{er} janvier 2007 pour la démographie des entreprises et des établissements. Il comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services hors agriculture. Sont donc exclues l'agriculture, sylviculture et pêche, ainsi que les unités dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes) et les organismes privés spécialisés.